

DEPARTEMENT DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT
DE VERVINS

MAIRIE
D'ORIGNY-EN-THIERACHE

Tél 03 23 91 31 10
Fax 03 23 91 31 11
E-mail :origny02@orange.fr

Convocation du 22/09/2020

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances le lundi 28 septembre 2020, à 18h30 sous la présidence de Mme Christiane PINCKERS, Maire.

Etaient présents : Mmes. PINCKERS Ch, BOURGEOIS E, LOIZE C, CARY S, ZIMMER C, LAFOREST M., DUSSART A.
MM. DUBREUIL L, DEPIL JP, PLANCOULAIN J-C, MORAND S., BECLIN N., HALLART G.

Excusés : Mme BERNARD S.

Mme Céline LOIZE a été désignée secrétaire de séance.

I) Demande de subventions au Département pour les travaux 2021

Dans le cadre de son programme d'investissement 2021, la commune d'Origny-en-Thiérange demande les subventions suivantes :

- Pose de trois poteaux d'incendie : un à l'angle des rues du Blanc Fort et des Hurées, une autre rue d'Ohis et le dernier rue de la Fontaine.

Les travaux sont estimés selon devis à 9 398,89 € H.T. soit 11 278,67 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention Aisne Partenariat Investissement de 40 % sur un montant subventionnable hors taxe de 9 398,89 €.

- Rénovation des sanitaires de l'école primaire située rue du stade.

L'opération est estimée selon devis à 23 837,21 € H.T. soit 28 604,66 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention Aisne Partenariat Investissement de 25 % sur un montant subventionnable hors taxe de 23 837,21 €.

- Marquage au sol en rive sur une partie de la D963 dans la traversée du hameau du Chaudron et traitement des passages piétons ainsi que la création d'une sente piétonne le long de la départementale.

L'opération est estimée selon devis à 37 622,70 € H.T. soit 45 147,24 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de l'APV de 47 % sur un montant subventionnable hors taxe de 37 622,70 €.

II) Environnement Numérique de Travail

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'ADICA, permet aux collectivités territoriales et syndicats exerçant la compétence scolaire pour le 1^{er} degré (école maternelles, primaires et élémentaires), de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail attribué à Open Digital Education, jusqu'au 31 août 2023.

4 versions sont proposées :

- 1 - sans audit technique ni accès à l'application mobile
- 2 - sans audit technique, avec accès à l'application mobile
- 3 - avec audit technique, sans l'application mobile
- 4 - avec audit technique et accès à l'application mobile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 11 voix pour et 2 abstentions, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA pour le déploiement de l'ENT régional. La formule choisie sera celle sans audit technique mais avec l'application mobile.

III) Contrat Aisne Partenariat pour les Jeunes – Cap'Jeunes

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif Cap' Jeunes mis en place par le département de l'Aisne : en échange d'un nombre d'heures d'action citoyenne au sein d'une collectivité, un jeune âgé de 16 à 21 ans reçoit une indemnité forfaitaire dans le but d'effectuer une dépense utile s'inscrivant dans le cadre de son projet d'évolution personnelle.

Elle fait part aux conseillers d'une demande adressée par une administrée pour la mise en place de ce dispositif à son bénéfice.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer une convention Cap 'Jeunes pour une durée de mission de 70 heures, moyennant une aide de 360 € versée en fin de mission.

IV) Concessions de cimetière

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux que les concessions perpétuelles et cinquantennaires présentent de graves inconvénients en immobilisant une grande partie des cimetières et en obligeant pour ce motif les communes soit à les agrandir, soit à en créer de nouveaux, les entraînant dans d'importantes dépenses d'investissement.

En outre, il est couramment constaté que ces concessions ne sont plus entretenues après une ou deux générations et même, souvent, elles ne le sont plus avant la première, ce qui nuit, par leur

aspect d'abandon, à la décence du cimetière, et oblige la commune à engager une procédure très coûteuse de reprise des concessions à l'état d'abandon.

Afin d'éviter cette situation Mme le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer les concessions perpétuelles et cinquantenaire et de ne maintenir que les concessions trentenaires et les concessions temporaires de 15 ans. Les tarifs proposés pour ces concessions de deux mètres carrés sont : 130 € pour les concessions de 30 ans et 70 € pour celle de 15 ans.

Cette mesure ne concernera que l'avenir et n'affectera en aucune façon l'existence de celles octroyées jusqu'à ce jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

V) Nomination à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire explique que la CLECT est chargée d'une seule mission : procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCL, du fait des compétences transférées par les communes membres.

La commission est créée par une délibération du conseil communautaire et elle est exclusivement composée de membres des conseils municipaux des communes membres (chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant).

Le Conseil Municipal doit donc procéder à la désignation de son représentant auprès de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Lionel DUBREUIL, comme représentant de la commune pour siéger à la CLECT. En cas d'empêchement, c'est Madame Christiane PINCKERS qui le remplacera.

VI) Questions diverses

- Madame le maire fait part aux conseil municipal d'une demande de M. Jean-Pierre FERREZ, agriculteur sur la commune, de créer un dépôt de betteraves dans la rue de Plomion. L'ensemble des conseillers refuse cette demande car cela risquerait d'entraîner des dégradations sur cette voie ainsi que des salissures importantes.

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.

Le Maire,

Christiane PINCKERS

